

AVIS DE CONSULTATION

Ouverture d'une consultation du public dans le cadre de la procédure d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement

GAEC DE KER LB « Kerjean » 56190 NOYAL-MUZILLAC

Une consultation du public sera ouverte **du 15 octobre au 12 novembre 2018** inclus en mairie de NOYAL-MUZILLAC concernant le projet présenté par les gérants du GAEC de KER LB dont le siège social est situé « Kerjean » 56190 NOYAL-MUZILLAC, en vue d'exploiter après extension, un élevage bovin qui comportera, après augmentation de l'effectif, 250 animaux équivalents à l'adresse suivante : « Kerjean » 56190 NOYAL-MUZILLAC au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

Le préfet statuera sur la demande par un arrêté d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel du 27 décembre 2013, ou par un arrêté de refus.

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur le site Internet des services de l'État dans le Morbihan (www.morbihan.gouv.fr) et en mairie de NOYAL-MUZILLAC, aux jours et horaires suivants :

- *du lundi au jeudi de : 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h15*
- *le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30*
- *le samedi de 9h00 à 12h00*

Les personnes intéressées pourront consigner leurs observations jusqu'au 12 novembre 2018 inclus :

- sur un registre ouvert à cet effet en mairie de NOYAL-MUZILLAC
- ou les adresser par lettre au préfet du Morbihan (direction départementale des territoires et de la mer SENB/GPE – 1 allée du général Le Troadec - BP 520 - 56019 Vannes cedex),
- ou les adresser par voie électronique au préfet du Morbihan à l'adresse suivante : ddtm-icpe@morbihan.gouv.fr